

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Monsieur Lionel YONDO, chargé du bureau de Nouakchott de l'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (ci-après « AFD »), à l'effet de signer, au nom du Directeur général : une Convention de Délégation conclue avec l'Union Européenne et tout acte d'exécution prévu à cette dernière, pour le financement du « projet d'Eau potable et assainissement dans cinq Wilayas de Mauritanie ».

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 09 septembre 2016  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**

Rémy RIOUX